

persistent quant au dénouement de cette entreprise; les États centraméricains montrent peu d'empressement à observer les principes contenus dans le Plan de paix et il n'est pas certain non plus qu'ils soient prêts à accorder l'autorité nécessaire aux trois pays choisis pour superviser le processus de paix.

Le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan, amorcé au mois de mai 1988, a donné lieu à de nouveaux engagements de la part du Canada, cette fois-ci en ce qui concerne les missions internationales d'observation. Cinq officiers canadiens se sont joints à la mission de bons offices des Nations Unies (UNGOMAP) chargée de veiller à l'application de l'accord de Genève signé le 14 avril, mission qui compte cinquante observateurs provenant de dix pays. Le gouvernement canadien ne s'est pas engagé à participer à la mise en oeuvre d'une opération de maintien de la paix en Afghanistan; le cas échéant, les forces onusiennes devraient s'interposer entre le régime communiste de Kaboul et les nombreuses factions musulmanes qui n'ont toujours pas cessé les combats. Avant que le Canada accepte de prendre part à une telle mission certaines conditions devraient être remplies : les belligérants devraient convenir d'un cessez-le-feu et ils devraient accepter l'accord de Genève et faire appel à l'ONU pour surveiller un éventuel arrêt des hostilités. Mentionnons enfin que l'opération UNGOMAP constitue un précédent dans la mesure où, pour la première fois, l'Union soviétique accepte une intervention de l'ONU dans un conflit où elle est elle-même engagée.

Le débat parlementaire

Après la signature du Plan de paix Arias et l'offre du gouvernement canadien de fournir une aide technique pour sa mise en oeuvre, certains parlementaires à la Chambre des communes ont exprimé leurs points de vues sur le sujet. La députée néo-démocrate Pauline Jewett s'est dite en faveur d'une participation canadienne au processus de paix centraméricain et a notamment demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, s'il était "maintenant disposé à accroître la présence diplomatique permanente du Canada dans la région, y compris établir une ambassade à Managua". M. Clark a répondu que c'était pour le moment impossible.⁴

⁴ Débats de la Chambre des communes, 12 et 17 août 1987, pp. 7971 et 8118.